



CONDITIONS DE GARANTIE 5 ANS

Nous vous remercions d'avoir fait confiance à LUSSEO pour l'acquisition de votre matelas et/ou sommier.

En cas de problème sur votre produit, LUSSEO s'engage à le remplacer ou à effectuer la remise en état, et ce, dans le cadre des conditions de garantie suivantes :

- A réception de votre produit, vous devez vérifier que votre produit ne présente pas de défauts apparents liés au transport, et de les indiquer avec précision, si c'est le cas, sur le bon de transport. Vous devrez également confirmer ces réserves au transporteur, ainsi qu'à LUSSEO, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours suivant la livraison.
- Une garantie commerciale de 5 ans vous est accordée à compter de la date de facture :

Pour les matelas :

Contre toute détérioration des ressorts ensachés lors d'une utilisation normale. Cette garantie se s'applique que lorsque le matelas a été utilisé sur un sommier en bon état et de la marque LUSSEO

Pour les sommiers :

Contre toute détérioration de la caisse bois et de la structure de support en acier lors d'une utilisation normale.

Pour bénéficier de cette garantie, vous devrez effectuer votre réclamation par écrit à LUSSEO, en joignant une copie de votre facture d'achat.

Le produit devra nous être retourné dans un parfait état de propreté. Les produits présentant des tâches ou des salissures seront refusés. Les coûts de transports et d'installation seront à la charge de l'acheteur.

Exclusions de garantie :

- Tous produits présentant des tâches, salissures ou souillures sont exclus de la garantie.
- Matériaux de garnissage : du fait de l'utilisation des produits, les matériaux subissent des pressions, et se compriment. Cette légère déperdition normale de hauteur ne rentre pas dans le cadre de la garantie.
- Tous produits présentant des détériorations liées à une utilisation anormale : chute, torsion ou manipulation forcée, surcharges excessives, ne sont pas couverts par la garantie.
- Tous produits présentant des modifications, retouches ou transformations, ne sont pas couverts par la garantie.
- Tous produits présentant des détériorations liées à des conséquences anormales d'humidité ou de chaleur ne sont pas couverts par la garantie.
- L'usure normale des fils de piqûre, des toiles et des tissus de recouvrement ne fait pas l'objet d'une couverture par la garantie.